

Commission de gestion du Conseil général de la ville de Sierre

Rapport sur les comptes de l'année 2014

Membres :

Sabine Rey, présidente
Gilles Barmaz
Eliane Campisi
Patrick Cretton
Sébastien Duc
Laurent Ducry, rapporteur
Stefan Julen
Anthony Lamon
Uli Salamin
Danaëlle Savioz
Christiane Rielle

Sierre, le 11 mai 2015

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
1.1	RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG	3
1.2	CONSTATATIONS GÉNÉRALES ET STRUCTURE DU BILAN	3
1.3	LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT	4
1.4	LES COMPTES D'INVESTISSEMENT	5
1.5	LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS.....	6
2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	8
2.1	10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8
2.2	30. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	8
2.3	40. AFFAIRES CULTURELLES, SPORTS ET CULTÉ.....	10
2.4	60. EAU ET ÉNERGIE	13
2.5	70. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, EDILITE.....	13
2.6	90. FINANCES ET IMPÔTS.....	14
3	CONCLUSIONS	15
3.1	INTRODUCTION.....	15
3.2	COMPTES DE FONCTIONNEMENT.....	15
3.3	COMPTES D'INVESTISSEMENT	15
3.4	REMARQUE	15
3.5	DÉCISION.....	16

1 INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes, du règlement du Conseil général de la Commune de Sierre et du règlement communal d'organisation, la commission de gestion (Cogest) a examiné:

- les comptes 2014 de la ville de Sierre, en s'assurant de l'utilisation conforme des crédits budgétaires;
- la gestion du Conseil municipal.

Pour mener à bien ce mandat, les membres de la Cogest ont étudié le budget et les comptes 2014 de la ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes de l'exercice 2014 établi par la fiduciaire FIDAG.

Les membres de la commission se sont entretenus avec les chefs de service, certains conseillers municipaux, ainsi qu'avec la Municipalité, représentée par Messieurs François Genoud et Jérôme Crettol, respectivement Président de la ville de Sierre et secrétaire communal.

La commission de gestion a finalement établi le présent rapport à l'attention des conseillers généraux, afin que ces derniers puissent délibérer sur les comptes lors du prochain plénum du Conseil général.

1.1 RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG

La Cogest a pris connaissance du message de la fiduciaire FIDAG qui a agi en qualité de réviseur des comptes de la ville de Sierre.

FIDAG conclut que les comptes annuels 2014 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

1.2 CONSTATATIONS GÉNÉRALES ET STRUCTURE DU BILAN

Alors que le budget 2014 prévoyait un excédent de dépenses de CHF 5'006'310, les comptes 2014 bouclent avec un déficit de CHF 333'364 (contre un bénéfice de CHF 3'925'063 en 2013). Le différentiel entre le budget 2014 et les comptes 2014 s'élève à CHF 4'672'946.

Ces comptes 2014 dégagent une marge d'autofinancement de CHF 11'438'733, en baisse par rapport à 2013 (CHF 14'920'947). Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget est en léger retrait par rapport à 2013 (83% au lieu de 90%). L'insuffisance de financement théorique s'élève en 2014 à CHF 5'824'137, contre CHF 4'555'944 en 2013.

Le total du bilan atteint un montant de CHF 202'246'487, en augmentation de CHF 3'777'167 par rapport à 2013.

La fortune nette atteint un montant de CHF 131'983'677, en légère baisse par rapport à 2013 (CHF 132'317'041). Le patrimoine administratif atteint un montant de CHF 133'143'800, représentant 65.8% de l'actif. Les placements atteignent un montant de CHF 38'727'884, soit 19.1% de l'actif. Le solde, soit 15.0%, est constitué des débiteurs, des actifs transitoires et des disponibilités pour un total de CHF 30'374'804.

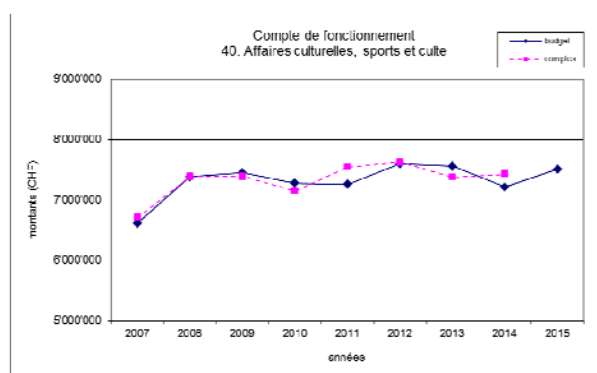
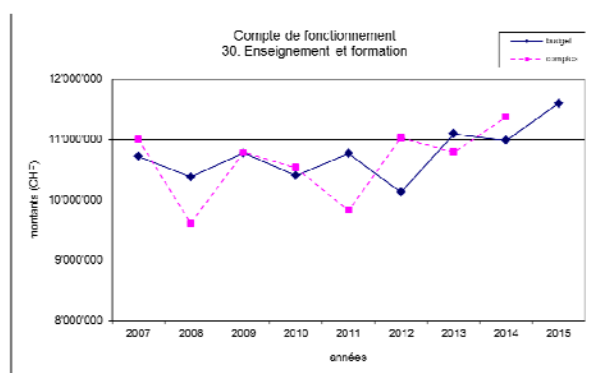
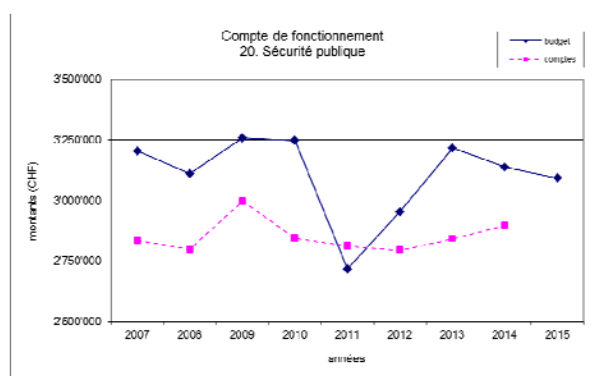
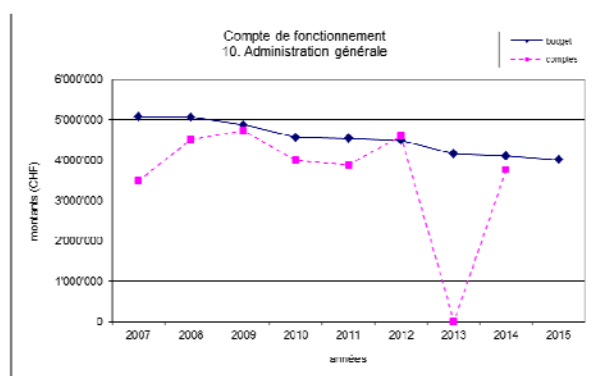
Les engagements bruts s'élèvent à CHF 65'590'638, en augmentation de 7% par rapport à 2013 (CHF 61'267'096). Les dettes à moyen et à long terme atteignent un montant de CHF 40'812'000, en augmentation de 22% par rapport à 2013 (CHF 33'397'000).

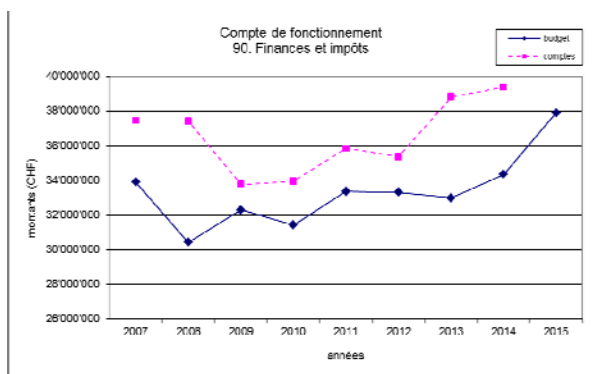
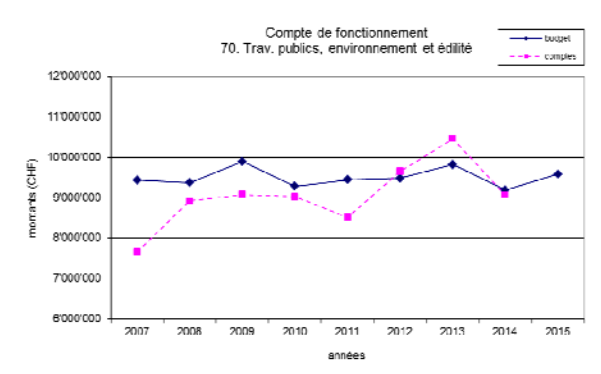
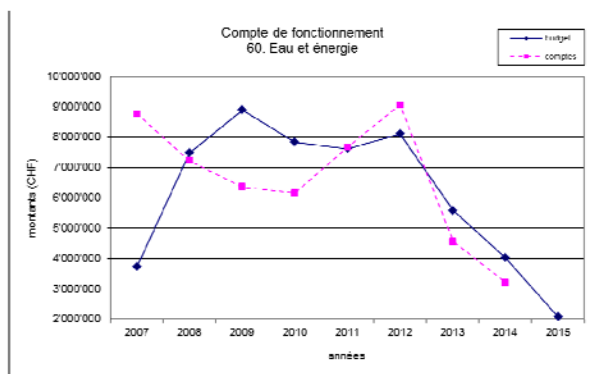
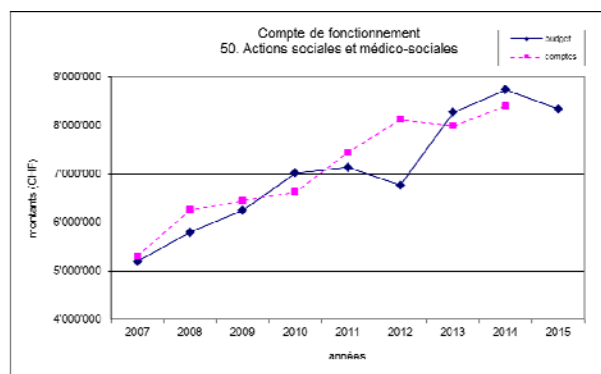
1.3 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous donne la répartition des charges et des revenus de fonctionnement (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

Catégorie	Charges		Revenus	
	Montant	%	Montant	%
10. Administration générale	5'824'642.16	6.91%	2'059'827.09	2.45%
20. Sécurité publique	7'410'803.57	8.79%	4'514'360.56	5.38%
30. Enseignement et formation	12'997'084.71	15.42%	1'621'307.70	1.93%
40. Affaires culturelles, sports et culte	8'317'397.84	9.87%	889'180.40	1.06%
50. Actions sociales et médico-sociales	8'589'509.67	10.19%	188'423.75	0.22%
60. Eau et énergie	9'894'112.96	11.74%	13'095'950.02	15.60%
70. Travaux publics, environnement, édilité	18'241'247.04	21.65%	9'177'154.39	10.93%
90. Finances et impôts	12'996'485.29	15.42%	52'391'715.57	62.42%
Total	84'271'283.24	100.00%	83'937'919.48	100.00%

Il nous paraît intéressant de faire une analyse par dicastère pour voir l'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus), alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).





Nous constatons de manière générale que les budgets 2014 des comptes de fonctionnement ont été respectés. Nous relevons toutefois les écarts suivants:

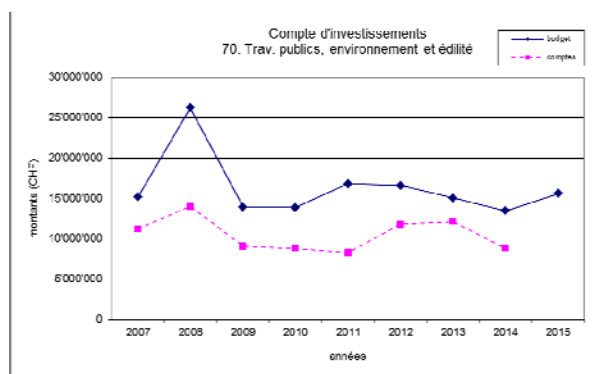
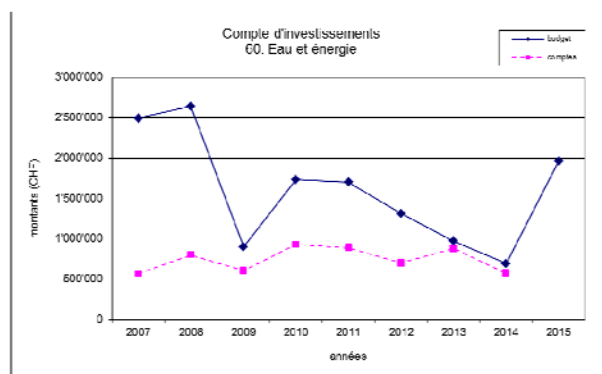
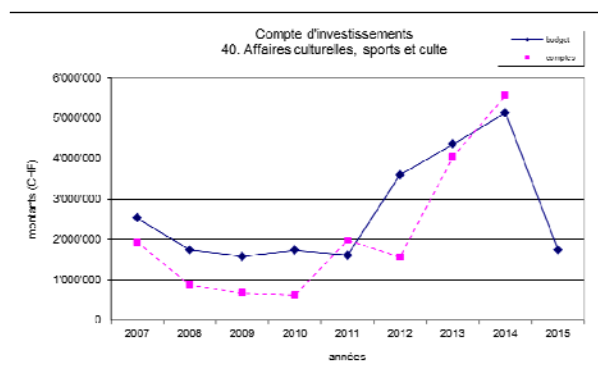
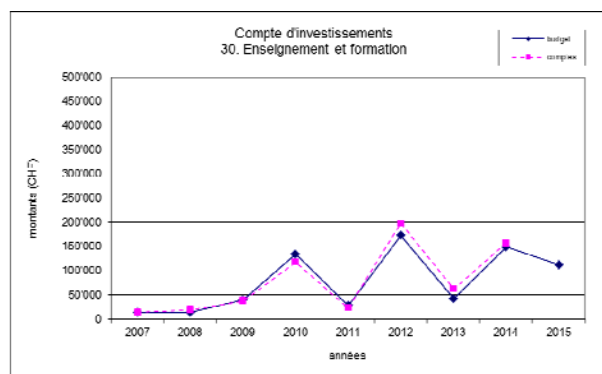
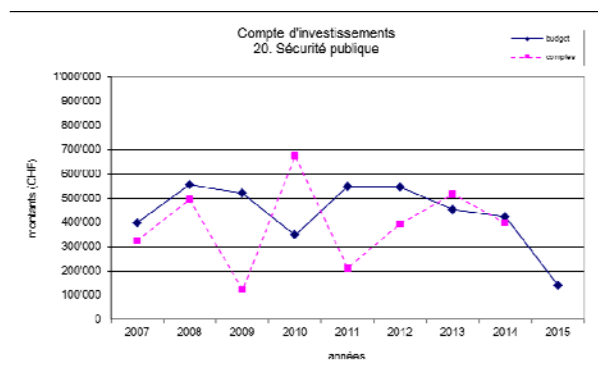
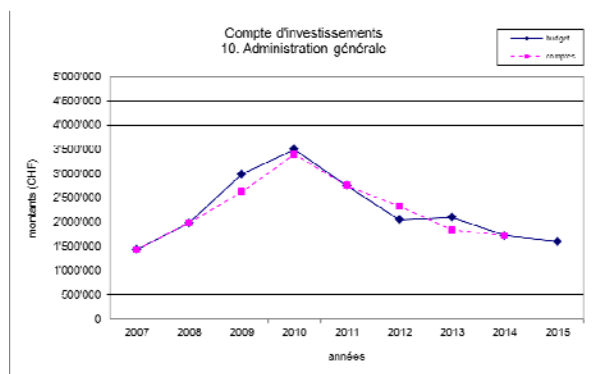
- un excédent de bénéfice inférieur de 20.3% au budget pour le dicastère 60 (Eau et énergie), lié à une nouvelle baisse des recettes des aménagements de production électrique;
- un excédent de bénéfice supérieur de 14.7% au budget pour le dicastère 90 (Finance et impôts), provenant d'une estimation trop modeste des recettes fiscales.

1.4 LES COMPTES D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des investissements par rapport au budget 2014 se situe à 83%, en diminution par rapport à l'exercice 2013 (90%). Le tableau ci-dessous donne la répartition des investissements (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

Catégorie	Dépenses		Recettes	
	Montant	%	Montant	%
10. Administration générale	1'726'000.00	8.98%	0.00	0.00%
20. Sécurité publique	493'916.30	2.57%	96'280.75	4.91%
30. Enseignement et formation	200'053.45	1.04%	42'727.15	2.18%
40. Affaires culturelles, sports et culte	5'617'857.91	29.22%	45'000.00	2.29%
50. Actions sociales et médico-sociales	0.00	0.00%	0.00	0.00%
60. Eau et énergie	671'569.95	3.49%	99'300.00	5.06%
70. Travaux publics, environnement, édilité	10'515'197.50	54.70%	1'678'416.80	85.56%
90. Finances et impôts	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Total	19'224'595.11	100%	1'961'724.70	100%

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest vous présente l'évolution des différents comptes au cours du temps (différence entre dépenses et recettes).



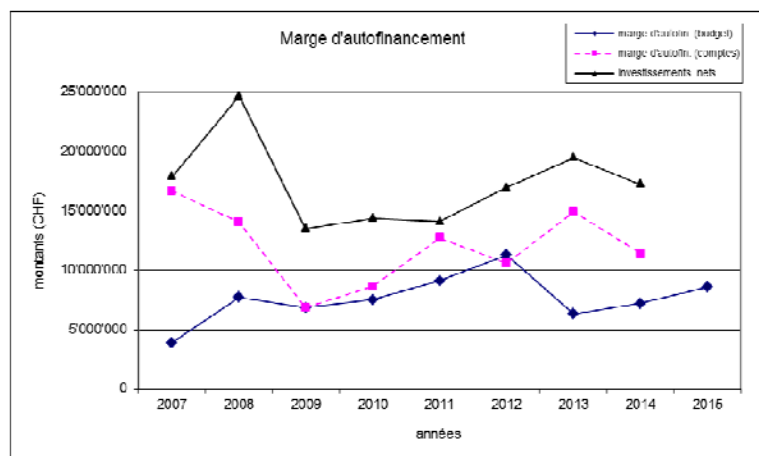
1.5 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS

La marge d'autofinancement se monte à CHF 11'438'733, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 66.26%, en baisse par rapport aux comptes 2014 (CHF 14'920'947, 76.61%).

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget 2014 se situe à 83%, en diminution par rapport à 2013 (90%).

Le graphique ci-dessous illustre le rapport entre les investissements nets et la marge d'autofinancement.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
marge d'autofin. (budget)	3'897'710	7'730'382	6'840'361	7'520'560	9'101'300	11'273'150	6'306'180	7'201'690
marge d'autofin. (comptes)	16'659'842	14'065'256	6'840'361	8'620'728	12'708'587	10'596'728	14'920'947	11'438'733
investissements nets	17'863'743	24'643'899	13'502'676	14'365'219	14'086'464	16'980'454	19'476'891	17'262'870
taux de couverture	93.26%	57.07%	50.66%	60.01%	90.22%	62.41%	76.61%	66.26%



2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

2.1 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels ont augmenté de CHF 1'837'000 par rapport à 2013.

Par souci de lisibilité au fil des années, la Cogest recommande de faire figurer dans les fascicules des comptes l'année concernée et l'année précédente.

10.409.423.01 Redevances publicitaires

	2011	2012	2013	2014	2015
Budget	60'000.00	60'000.00	60'000.00	60'000.00	0.00
Comptes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Alors que des montants, inférieurs aux prévisions budgétaires, avaient été encaissés en 2005 et 2006, aucun montant n'a été perçu en 2007. La rubrique a disparu de la comptabilité communale des années 2008 à 2010. Elle est réapparue sans explication en 2011. Les CHF 240'000 portés aux budgets 2011 à 2014 n'ont jamais été encaissés.

En page 99 du fascicule des comptes 2013, il est écrit : « *L'appel d'offre destiné à reconduire les contrats d'affichage n'a pas pu se concrétiser en 2013, le dossier technique nécessaire n'étant pas disponible. Les recettes escomptées au titre de redevances publicitaires n'ont par conséquent pas été réalisées.* »

En 2014, aucune recette n'a été comptabilisée, au motif que d'autres tâches urgentes avaient été confiées au service concerné.

Ce compte a été amendé à CHF 0 par le Conseil général dans le cadre du budget 2015.

2.2 30. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

30.100.364.00 Formation universitaire à distance

La Ville de Sierre est engagée dans un litige financier avec la FS-CH qui réclame depuis 2013 à la Ville une participation de plus de CHF 200'000 par année. La Commune estime que ce type d'enseignement virtuel n'a pas d'effet-retour sous la forme de prise de logements ou de consommation par les étudiants et les professeurs. Cet état de fait ne justifie pas une participation financière de la ville de Sierre, qui ne revêt pas, selon la Municipalité, la qualité de commune-site telle que définie dans les dispositions légales en la matière. Elle n'a de ce fait versé que CHF 5'000 en 2014. La FS-CH a engagé une procédure dans cette affaire et la Ville n'a constitué aucune provision, étant persuadée de son bon droit. En cas de désaveu de la Ville par la justice, Sierre serait contrainte de verser des arriérés importants.

30.200.302.00 Activités spécialisées, animations, encadrement

Les écarts budget / comptes pour les années 2011, 2013 et 2014 ont été justifiés comme suit :

Fascicule des comptes 2011 : « Le nombre d'élèves inscrits au sport scolaire facultatif est décroissant ; par conséquent, les frais diminuent. »

Fascicule des comptes 2013 : « Plusieurs prestations prévues ont été réduites ou abandonnées en raison d'une nouvelle organisation des écoles : SIPE, PASS, appui piscine au cycle d'orientation, cours pour l'étude surveillée, chant, éducation physique, etc. »

Fascicule des comptes 2014 : « Les activités proposées par le sport scolaire facultatif, bien que diverses et nombreuses, ont été moins coûteuses que prévu. De plus, les jetons de présence des enseignants concernant les rencontres à but pédagogique ont été supprimés, du fait que ces activités font partie intégrante de leur cahier des charges. »

A l'examen de ces quatre dernières années, il apparaît que les dépenses effectives sont à la baisse, toujours en décalage avec les montants budgétés, dont la surestimation a été crescendo depuis 2012. En effet, l'écart entre le budget et les comptes est passé CHF 14'538 en 2012 à CHF 69'224 en 2014.

Dans son rapport sur les comptes 2013, la Cogest s'étonnait déjà que le budget 2014 eût été réadapté à la hausse par rapport à celui de 2013, en rupture avec la tendance des dépenses effectives des années précédentes.

Le montant de CHF 320'000 porté au budget 2015 semble donc plus réaliste, même s'il est supérieur de quelques CHF 20'000 aux dépenses effectives de l'an passé.

	2011	2012	2013	2014	2015
Budget	340'000.00	332'500.00	363'000.00	365'400.00	320'000.00
Comptes	323'419.10	317'962.10	315'455.15	296'176.00	-

30.200.318.02 Soins dentaires scolaires**30.300.318.02 Soins dentaires scolaires**

La Commune de résidence participe obligatoirement à hauteur de 40% à la facture des soins dentaires des enfants scolarisés.

Tous les types de soins dentaires sont pris en charge : contrôle et prévention, intervention médicale, appareils dentaires, etc...).

La société valaisanne de prophylaxie dentaire contrôle les demandes de réparation, tentant d'éviter les soins d'ordre esthétique uniquement.

2.3 40. AFFAIRES CULTURELLES, SPORTS ET CULTE

40.200.301.05 Conciergerie espace culturel des Marais

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Budget	52'000.00	43'992.00	47'100.00	47'500.00	49'000.00	49'000.00	49'650.00	51'350.00	51'850.00
Comptes	25'290.85	58'377.20	59'942.90	52'597.50	52'959.40	56'414.74	59'391.85	59'886.75	-

Depuis 2008, les montants budgétés sont toujours sous-estimés par rapport aux dépenses effectives.

Si cette situation est compréhensible jusqu'en 2009, elle l'est moins dès l'établissement des budgets 2010 et suivants. En effet, la tendance des années précédentes aurait dû permettre de mieux évaluer les dépenses effectives.

40.25 Théâtre Les Halles

En préambule, voici un tableau récapitulatif de quelques données-clés concernant l'exploitation du TLH :

	2010	2011	2012	2013	2014
Charges	510'724.95	793'724.01	1'076'476.12	1'073'875.52	1'071'056.33
Revenus	0.00	23'167.80	347'155.20	332'485.55	257'809.45
Excédents de charges	510'724.95	770'556.20	729'320.92	741'389.97	813'246.88
Création	-	58'758.29	298'202.55	247'390.00	231'922.20
Sponsoring (comptes)	0.00	1'950.00	203'500.00	176'100.00	121'000.00
(budget)			150'000.00	200'000.00	200'000.00
Recettes billetteries (comptes)	0.00	14'121.00	56'594.00	53'722.00	51'245.00
(budget)			100'000.00	90'000.00	65'000.00

En 2010, l'Exécutif a décidé :

- de constituer aux Halles, non pas un, mais Le centre de création pour les arts de la scène en Valais, avec pour objectifs d'accueillir des metteurs en scène professionnels et de diffuser les spectacles créés à Sierre ;
- de confier la gestion et l'exploitation des Halles au Service communal de la culture et des sports.

Selon le Conseil Municipal, le nouveau mandat des Halles, de même que la professionnalisation de sa gestion et de son exploitation, entraîneraient inévitablement des dépenses supplémentaires, comprises progressivement entre CHF 110'000 et CHF 140'000 ; ces dépenses allaient en partie être compensées par un subventionnement cantonal plus grand, particulièrement au titre du programme ThéâtrePro-VS.

L'Exécutif faisait également savoir que cette nouvelle structure était appelée à améliorer la fréquentation et les recettes de la billetterie jugées trop basses.

En 5 ans, les charges nettes des Halles ont augmenté de 59%, passant de CHF 510'725 en 2010 à CHF 813'247 en 2014. On est bien au-dessus de l'augmentation de coût annoncée en 2010.

Entre 2012 et 2014, les charges se sont maintenues à un niveau stable de quelque CHF 1'070'000, alors que les revenus ont baissés de 26%, passant de CHF 347'155 à CHF 257'809 (soit un différentiel de plus de CHF 89'000).

La principale explication de cette différence vient de la baisse notable du sponsoring. En effet, les dons sont passés de CHF 203'500 en 2012 à CHF 121'000 en 2014.

Il faut relever que les soutiens de ThéâtrePro-VS ne transitent plus par le TLH et sont versés directement aux Compagnies.

Au final, seules les subventions de l'État du Valais et de la Loterie Romande semblent pouvoir être obtenues année après année, pour un total de CHF 120'000.

Quant aux recettes escomptées de la billetterie, il est clair qu'elles sont largement surestimées, quand bien même il n'y aurait pas eu d'amendements sur la programmation des Halles.

C'est dans ce contexte qu'ont démissionné les deux directeurs des Halles, au motif qu'ils étaient arrivés au bout d'un cycle de création. Peu de temps après, annonce a été faite que Monsieur Alexandre Doublet reprenait à lui seul la direction des Halles, ce qui permettait, selon le communiqué de presse, « d'assurer la continuité de la démarche engagée, tant dans le fonctionnement que dans la programmation ou les orientations artistiques ».

Bien que la commission de gestion de la présente législature n'ait jamais retranscrit dans ses rapports les réponses écrites de la Municipalité et des chefs de service, elle fera quand même une exception pour le TLH.

Voici quelles furent les réponses de la Municipalité aux deux questions suivantes :

Quelle est votre vision de l'avenir des Halles ?

L'avenir du TLH doit s'inscrire dans la continuité du travail entrepris qui a su fidéliser ses spectateurs, mais aussi en surprendre de nouveaux ; qui a encouragé la création artistique et gagné ses lettres de noblesse au-delà des frontières communales. Aujourd'hui, le projet a trouvé un équilibre entre programmation et location, il est devenu un lieu important qui fédère les partenaires de la culture sierroise.

Le travail doit se poursuivre vers toujours plus de partenariats, mais aussi dans l'effort de démontrer qu'une Municipalité comme Sierre ne peut pas se passer d'un théâtre, de même qu'elle a soutenu, en d'autres temps et « à pertes », des entreprises privées, pour le maintien de l'ouverture des cinémas par exemple.

Que compte faire la Municipalité pour éviter que le gouffre financier ne se creuse toujours plus ?

Evidemment, la culture a un prix, mais elle est aussi un investissement. L'ouverture de n'importe quel manuel d'histoire montre rapidement ce qu'il advient d'une société qui veut faire l'économie de la culture, ou pire, la censurer au nom d'un idéal, quel qu'il soit. Avant de parler de « gouffre financier », ce qui est une appréciation subjective qui n'appartient qu'à la Cogest, il est important de rappeler l'importance de ce lieu culturel et les attentes des Sierrois. Aujourd'hui, ce sont 10'000 personnes qui passent par le TLH dont 1'500 élèves. Ce sont ces chiffres qu'il faut bien peser et nous devons évaluer ce que nous voulons pour la population et pour notre jeunesse. Si la Cogest souhaite aborder les « gouffres financiers » du service public, qu'elle remarque qu'une attention peut être apportée à de nombreux secteurs : en 2014, le HC Sierre a coûté près d'un million de franc à la Municipalité : va-t-on fermer la patinoire au prétexte qu'elle coûte trop cher en comparaison du divertissement qu'elle procure à la population ? Le nombre des spectateurs (ici avec les entrées gratuites) est-il le seul critère d'évaluation valable ? Faut-il arrêter la rénovation des écoles et des routes, au prétexte qu'elles sont utilisables en l'état ? La question du déficit d'un exercice n'est pas seulement une question financière, elle doit être mise en regard de ce qu'elle apporte aux citoyens, à notre jeunesse, à la collectivité...

Aucun membre de la Cogest ne remet en cause l'importance de la culture dans notre société. Pour autant, cela ne veut pas dire que les moyens qui y sont consacrés doivent être illimités et inconditionnels. Se soucier de la manière dont sont utilisés les deniers publics n'équivaut pas à censurer la culture !

Se fixer comme objectif l'augmentation des recettes, en haussant les tarifs, en recherchant plus activement encore des sponsors, en programmant quelques spectacles « alimentaires » à très grandes jauges pour maximiser l'occupation des gradins loués annuellement pour plus de CHF 18'000 n'est pas une insulte faite à la culture, mais une nécessité aux yeux de la majorité des membres de la commission.

Mais à la lecture de la deuxième réponse de la Municipalité, il apparaît clairement que cela ne fait pas partie de ses intentions.

La Cogest en sera dès lors particulièrement attentive lors de l'analyse du budget 2016.

40.250.311.00 Mobilier, matériel, équipements (TLH)

Pour mémoire, la commission de gestion avait proposé, dans son rapport sur le budget 2014, un amendement de CHF 29'500 « pour participer à l'effort d'économie général de la Commune, ainsi que pour compenser une partie de la baisse de la billetterie budgétisée (compte 40.259.434.00, CHF 90'000 au budget 2013 et CHF 65'000 au budget 2014). ».

Cet amendement avait été accepté lors du plénum du Conseil général de décembre 2013. Or, un crédit supplémentaire de CHF 28'987 a été octroyé au motif que « le théâtre n'aurait pas été en mesure de couvrir ses frais de fonctionnement. ».

Selon l'article 69quinquies de l'Ordonnance sur la gestion financière des Communes, le Conseil municipal peut allouer un crédit supplémentaire si le crédit budgétaire est insuffisant pour remplir la tâche prévue, pour autant que le crédit supplémentaire soit décidé pour des dépenses urgentes, fixées dans une loi ou couvertes dans le même exercice par des recettes correspondantes.

Les dépenses visées ne sont pas fixées dans une loi et n'ont pas été compensées par des rentrées financières en 2014. Reste la question de l'urgence.

La Municipalité serait bien en peine de démontrer l'urgence d'acquérir fin décembre 2014 une auto-laveuse pour CHF 4'947, alors que le TLH avait fonctionné sans elle jusque-là.

Le remplacement d'un « ampli » et d'un micro pour CHF 4'540 le même mois peine à convaincre la commission de l'urgence de ces dépenses.

Il n'y avait pas non plus de nécessité de dépenser quelque CHF 1'400 en décoration pour le bar.

La commission constate également que le photocopieur a été remplacé en leasing (frais annuels de leasing : CHF 1'008, hors maintenance, TVA et copies).

De plus, des cotisations, des abonnements et des frais de port sont comptabilisés dans cette rubrique pour quelque CHF 2'000, alors que celle-ci concerne le mobilier, le matériel et les équipements.

Il apparaît donc que l'octroi du crédit supplémentaire, au moins pour la moitié de la somme accordée, contrevenait aux dispositions de l'Ordonnance sur la gestion financière des Communes et que la volonté démocratiquement affirmée du Conseil général n'a pas été respectée, ce que la Cogest regrette.

2.4 60. EAU ET ÉNERGIE

60.209.435.00 Recettes d'aménagements de production

Les recettes liées aux aménagements de production continuent leur chute, passant de plus de 9 millions nets en 2012 à 2.85 millions nets l'an passé. Même si la Ville profite encore de ces rentrées financières, vu l'évolution actuelle du marché de l'électricité, il se pourrait que la Commune doive à l'avenir épouser un excédent de charges.

Relevons que la Ville de Sierre est engagée dans un litige financier avec Alpiq. Le contrat signé en 2009 prévoyait des prix fixes pour 2010 et 2011, puis une indexation sur la base d'un barème défini de manière précise. Jusqu'en octobre 2014, Alpiq a respecté les prix contractuels et en juillet 2014, elle confirmait les prix pour 2015. Mais en novembre 2014, Alpiq a décidé de valoriser les productions de la Commune sur la base du prix journalier SWISSIX et ce, dès le 1er décembre. Pour décembre 2014, cela représente une différence de CHF 380'000.00. De plus, Alpiq a exploité au courant de l'été les aménagements flexibles de la Commune en fonction de son intérêt économique et non en fonction des capacités physiques de l'aménagement. Par prudence, ce sont les décomptes d'Alpiq, bien que contestés, qui ont été comptabilisés. Pour l'année 2015, le différend porte sur un montant de plusieurs millions. Le contrat liant la Commune à Alpiq arrive à échéance fin 2015. Un appel d'offres a été lancé auprès de plusieurs sociétés de production d'électricité pour conclure un nouveau contrat.

2.5 70. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, EDILITE

70.420.501.00 Etudes plan d'aménagement local et plans de quartiers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Budget	575'000.00	565'000.00	425'000.00	360'000.00	450'000.00	450'000.00
Comptes	309'389.20	224'120.00	251'626.15	308'616.95	181'453.35	-

Après les coûteuses études menées en 2006 et 2007 pour des montants de CHF 982'834 et CHF 1'464'687, les dépenses effectives ont diminué, retombant dès 2010 en-dessous de la barre des CHF 310'000.

Pour les années 2010 à 2013, les dépenses n'ont représenté que les 55%, 40%, 60% et 85% des montants budgétés. Il faut relever que dans le même laps de temps, les montants budgétés ont été régulièrement revus à la baisse, ce qui explique la couverture de 85% en 2013.

En rupture avec la tendance des charges effectives des années précédentes, la somme de CHF 450'000 a été portée au budget 2014, alors que moins de la moitié de ce montant a finalement été utilisé.

Il est légitime de s'interroger sur la pertinence de porter de tels montants au budget, au vu des résultats des années 2010 à 2014.

2.6 90. FINANCES ET IMPÔTS

90.209.426.06 Dividende de SIESA

Fin 2013, la Commune affichait la volonté d'accroître ses ressources pour 2014 en élevant la redevance pour l'utilisation du domaine public et en agissant sur le mode de répartition du dividende de Sierre-Energie SA entre les actionnaires ; CHF 520'000 supplémentaires étaient attendus avec ces deux mesures.

La modification de la répartition du dividende, demandée par la Ville, n'a pas été acceptée, mais les recettes ont malgré tout été en large progression par rapport à 2013 pour les deux postes cités :

	Comptes 2013	Budget 2014	Comptes 2014
60.409.426.00 Redevance pour l'utilisation du domaine public	591'278.40	780'000.00	793'897.10
90.209.426.06 Dividende de SIESA	490'600.00	860'000.00	726'900.00

3 CONCLUSIONS

3.1 INTRODUCTION

La Cogest a analysé les comptes 2014 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les Conseillers municipaux, les chefs de service et par MM. François Genoud et Jérôme Crettol. Nous adressons nos remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration et des services techniques de la ville de Sierre pour leur disponibilité et leur engagement de qualité.

FIDAG conclut que les comptes annuels 2014 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

3.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Alors que le budget 2014 prévoyait un excédent de dépenses d'environ 5 millions, les comptes 2014 bouclent avec un déficit d'environ CHF 333'000. Ce résultat meilleur (ou plutôt « moins mauvais ») que prévu est essentiellement dû à des recettes fiscales supérieures de 4.4 millions aux prévisions.

La Cogest rappelle que, contrairement à 2013 et 2014 où les recettes fiscales avaient été budgétisées de manière prudente, celles du budget 2015 ont été revues à la hausse et sont au niveau des recettes fiscales effectives de 2014. Etant donné un possible ralentissement de la construction après 15 ans d'expansion, ainsi qu'un probable ralentissement de l'activité industrielle et touristique suite à la fin du taux plancher, la Cogest ne s'attend pas à une nouvelle bonne surprise pour l'exercice en cours.

Après une progression de 3.3 millions de 2012 à 2013, les charges de fonctionnement ont baissé de 1.8 millions en 2014. Elles sont en outre d'environ 1 million inférieures au budget. Cela est réjouissant, même si l'accalmie pourrait n'être que de courte durée puisque nous avons approuvé une hausse d'environ 3 millions des charges de fonctionnement dans le budget 2015.

3.3 COMPTES D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget s'est établi à 83%. La Cogest se réjouit de l'ouverture de la piscine de Géronde, de l'avancement des travaux à Daval ainsi que des autres travaux réalisés.

La marge d'autofinancement se monte à 11.4 millions, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 66% contre 77% en 2013.

3.4 REMARQUE

La Cogest demande qu'à l'avenir les crédits supplémentaires soient octroyés dans le strict respect de l'Ordonnance sur la gestion financière des Communes et que les amendements validés par le Conseil général soient respectés.

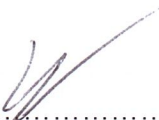
3.5 DÉCISION

La Cogest accepte le rapport à l'unanimité des membres présents et propose au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2014 de la Ville de Sierre datés du 2 avril 2015.

COMMISSION DE GESTION

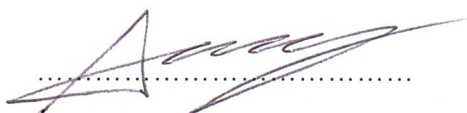
Sabine Rey

Présidente


.....

Laurent Ducry

Rapporteur


.....